

16.08.2019 - 10:55 Uhr

Media Service: Le Conseil de la presse réprimande le «Tages-Anzeiger»: La mère n'a pas été entendue spécifiquement (Prise de position 31/2019)

Bern (ots) -

Parties: X. c. «Tages-Anzeiger»

Thèmes: Recherche de la vérité / Omission d'informations importantes / Audition lors de reproches graves

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil de la presse approuve partiellement une plainte contre le «Tages-Anzeiger» (TA). Le TA n'avait pas spécifiquement confronté une mère à des allégations graves. Les journalistes, cependant, sont tenus d'entendre les personnes concernées sur des reproches graves.

Le «Tages-Anzeiger» avait publié une enquête intitulée «Mehr braun als grün» («Plus brun que vert») sur le litige de droit de garde d'un couple non marié. La mère concernée a été accusée d'avoir temporairement refusé à son fils des soins médicaux. L'auteur a également énuméré des éléments de preuve circonstanciels attestant que la femme était membre de la «secte Anastasia». Le mouvement Anastasia est une organisation peu connue en Suisse. Selon TA, il est caractérisé par des idées racistes et antisémites; les croix gammées sont parmi leurs symboles.

Un jour seulement avant la publication, l'auteur a envoyé à la mère un courriel très vaguement formulé pour prendre son avis. La femme n'a pas répondu. Le Conseil de la presse estime que le TA aurait dû préciser ses demandes. Parce que des reproches graves doivent être soumis aux personnes concernées d'une manière concrète et rapide, afin qu'elles puissent expliquer leur position.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100831106> abgerufen werden.